DEPARTEMENT
DU
BAS-RHIN

# EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 2 juin 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe MAURER

## N° CP/2014/374 - Promotion de l'économie bas-rhinoise - Soutien à l'ADIRA - *2131*
## Soutien 2014 à l'ADIRA - Complément financier

La commission permanente, statuant par délégation et sur proposition du président du Conseil Général, décide d'attribuer à l'Agence de développement économique du Bas-Rhin (ADIRA) une subvention de 101 725 euros, au titre de 2014 en complément de celle précédemment attribuée en janvier 2014.

Par ailleurs, la commission permanente autorise son président à signer l'avenant à la convention financière 2014 conclue entre le Département et l'ADIRA, annexé à la présente délibération.

**Non participation au vote :** Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée

Francine THOMAS

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140602-86844-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 11/06/14